



Direction des Familles et de la Petite Enfance  
Bureau des Relations Partenariales de la PMI et des Familles  
Mission Familles

**2022 DFPE 41** – Subventions (190.000 euros) à trois associations « Parrains Par Mille », « Réseau Môm'Artre » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul », signature d'une convention pluriannuelle avec les associations « Réseau Môm'Artre » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » et d'un avenant avec l'association « Parrains Par Mille », pour leurs actions visant à permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e, et 20e arrondissements.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est engagée à permettre à tous les enfants de bien grandir et s'épanouir, à accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et les aider à concilier leurs vies familiale, professionnelle et personnelle.

Aussi, il vous est proposé d'accorder, pour l'année 2022, les subventions aux trois partenaires associatifs suivants :

**L'association « Réseau Môm'Artre »** pour le fonctionnement de ses six antennes parisiennes :

L'association « Réseau Môm'Artre » propose aux familles parisiennes de faciliter leur quotidien en conciliant accueil périscolaire et épanouissement des enfants à travers la pratique artistique. À Paris, elle coordonne six antennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. Ces lieux accueillent les enfants de 4 à 11 ans après l'école et jusqu'à 20h (en allant les chercher à l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'accueil périscolaire s'adapte aux contraintes des parents, offre aux enfants, parallèlement à de l'aide aux devoirs, la pratique d'activités artistiques autour d'artistes professionnels, soutient l'emploi des artistes et renforce le lien social dans les quartiers. L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des foyers monoparentaux composés majoritairement de femmes, cheffes de familles.

En 2021, **655** familles ont bénéficié de cette action, soit **863** enfants et **1 179** parents. La fréquentation est en hausse par rapport à 2020 (555 familles bénéficiaires) et même supérieure à celle de 2019 (610 familles).

Des actions soutenues par la DAC et la DDCT concernant les 6 antennes parisiennes de Môm'Artre viendront compléter par avenants cette CPO 2022-2024, pilotée par la DFPE, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 :

- Direction des Affaires Culturelles : projet « Accès à la culture pour tous ».  
Les actions culturelles de « Réseau Môm'Artre » incluent une pédagogie artistique permettant de développer la curiosité, la créativité et l'ouverture d'esprit. Elles ont pour objectif de réduire la fracture sociale à travers la démocratisation de la pratique culturelle, de proposer des structures culturelles de proximité et de créer de l'activité professionnelle pour des artistes.
- Direction de la Démocratie des Citoyens et du Territoire SPV/SVA : projet « valorisation des quartiers et renforcement du lien social dans les quartiers » ;
- Direction de la Démocratie des Citoyens et du Territoire SVA : projet « Animation de la vie locale » ;
- Direction de la Démocratie des Citoyens et du Territoire SEII : projet « Art à part égale ».

Les 3 projets soutenus par la DDCT visent à favoriser l'accès à l'art et la culture, à renforcer la communication entre parents et enfants avec des temps d'activités communs, à offrir un cadre rassurant pour les initiatives des habitants des quartiers populaires et à créer de la solidarité entre les familles et leur permettre de bénéficier de l'offre culturelle locale.

**L'association « Parrains Par Mille »** pour son action de parrainage de proximité qui met en relation des enfants et adolescents, vivant dans leur famille et des marraines ou parrains bénévoles avec lesquels ils peuvent tisser des liens affectifs et éducatifs structurants. Le parrainage vient en réponse, particulièrement pour des familles monoparentales, à des situations d'isolement social, culturel, familial. Il s'inscrit dans une logique de prévention, d'aide à la parentalité et offre des temps de répit pour les parents. Cette action de parrainage ciblait particulièrement jusqu'en 2021, quatre arrondissements (13e, 18e, 19e, 20e) en s'appuyant sur des réseaux identifiés et de proximité de façon à enrichir le potentiel de bénévolat permettant de répondre au besoin des familles. Le nombre de parrainages dans ce secteur est de 106 en 2021 et concerne 77 familles. Ces deux dernières années ont vu le renforcement de l'accompagnement des familles se développer notamment avec des ateliers et des formations numériques, des groupes de parole, des rencontres récréatives, ainsi que la création dès le premier confinement d'un groupe de discussion en ligne pour favoriser l'entraide réunissant 53 familles, ce qui leur a permis d'être épaulées depuis le début de la crise sanitaire.

En 2022, cette action sera étendue à l'ensemble des arrondissements parisiens avec comme objectif d'augmenter le nombre de parrainages à 150, et d'accompagner 115 familles.

Par ailleurs, la DASES a attribué en 2021 une subvention à cette association d'un montant de 65.000 € pour du parrainage socio-culturel, socio-scolaire ou socio-professionnel pour des enfants et jeunes majeurs suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

**L'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul »** pour ses actions d'éducation populaire au service des enfants et familles du 10e arrondissement qui permettent à chacun de s'intégrer dans un projet plus vaste qui est de « faire grandir », de se connaître, de nourrir sa créativité. L'association s'adresse à un public mixte, jeune et parfois très précaire.

Action 1 : « soutien éducatif et organisationnel aux familles » développant des activités sportives et culturelles pour les jeunes de 6 à 17 ans. La prise en charge est proposée dès la sortie de l'école jusqu'à 20h et comprend l'aide aux devoirs. Des activités sont proposées le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires ainsi que des séjours. L'association favorise des temps d'accueil et d'écoute des parents et des activités de loisirs en famille. L'action, développée dans le 10e, s'étend dans les secteurs proches des 9e et 18e arrondissements. En 2020/2021, 265 familles dont 452 enfants ont fréquenté la Maison des Jeunes après l'école, le mercredi et le samedi ou pendant les vacances (400 familles, dont 492 enfants en 2019/2020).

Action 2 : « lieu de rencontre et d'écoute parental » au sein de la « Maison des Jeunes » propose des rencontres entre parents (sous la forme de temps d'accueil quotidien, de temps de répit bi-mensuel pour les mamans, d'ateliers de familiarisation à l'outil de suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s) Pronote ; d'ateliers de sensibilisation aux écrans et à la place du numérique dans les familles et des loisirs partagés en famille) ces activités ont pour but de favoriser les échanges avec leurs enfants, faciliter leurs rapports avec l'école et l'accompagnement de la scolarité et de rencontrer d'autres parents. En 2021, environ 130 familles ont pu bénéficier de cette action.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de signer deux nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec ces associations, et de leur attribuer, au titre de l'exercice 2022, une subvention d'un montant global de 190.000 € selon la répartition suivante :

**Association « Réseau Môm'Artre » : 141.000 €**

**Association « Parrains Par Mille » : 30.000 €**

**Association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » : 19.000 €**

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris